



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JANVIER 2021

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, SZYMANEK Sandra,

Excusés : M. BUQUET Christian, PIGACHE Romuald

Secrétaire : Mme Gaëlle DUBOIS

2021/04

OBJET :

**Validation du plan de
financement prévisionnel
pour les travaux de
régulation thermique des
bâtiments et demande de
subvention DSIL**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux différents audits énergétiques sur les bâtiments communaux, la régulation thermique des bâtiments apparaît comme une solution à meilleur rapport coût/efficacité/économie d'énergie. Le gain en termes de kwh pour le chauffage est estimé à 30 % sur 3 des bâtiments (salle des fêtes, mairie et maison communale). Le retour sur investissement est estimé à 3 ans.

Ces travaux s'inscrivent dans la dynamique de transition énergétique gouvernementale : action efficace, rapide et à coût maîtrisé.

Monsieur le Maire présente les premiers devis réalisés ainsi que le budget correspondant. Les possibilités de financement via des subventions sont présentées et débattus.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de régulation thermique des bâtiments sur la salle des fêtes, la maison communale et la mairie.
- de solliciter auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais une subvention au titre de la DSIL.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des différents partenaires.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 janvier 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 19 janvier 2021

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, J BELLENGIER

